

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 21 novembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Virginie WIART.

Nombre de membres en
exercice : **17**

Présents : **9**

Votants : **11**

Etaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.

Etaient Absents, excusés ou représentés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ, Mr Alain DELEVALLEE donne pouvoir à Mme WIART, Mr Marc DERASSE donne pouvoir à Mr DELHAYE.

Objet de la délibération

Prévention des risques psychosociaux :
Partenariat entre le CCAS de Cambrai et
un cabinet de psychologie.

Une démarche participative de « Qualité de vie au travail » a été initiée avec le concours du cabinet RELYENS, spécialisée dans la conduite de la démarche de prévention des risques psychosociaux.

Les agents du CCAS ont été consultés sur leurs conditions de travail via des entretiens (individuels et/ou collectifs).

Sur la base des constatations et des résultats de ces entretiens, les agents ont fait valoir le fait de pouvoir avoir recours à une psychologue afin de relayer et exprimer les difficultés pouvant être rencontrées au cours de leurs missions.

Cette cellule d'écoute sera mise en place sur la base du volontariat pour tout agent du CCAS rencontrant des difficultés en lien avec le travail.

Les entretiens se dérouleront dans le cabinet de psychologie de Madame Alice DUBOIS, situé 127 Allée Saint-Roch à Cambrai, afin de garantir la neutralité et favoriser l'anonymat et la confidentialité des échanges et des consultations.

Le Comité Social Territorial du 25 novembre 2024 a donné son avis favorable.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDENT

- **De se prononcer sur la mise en place de partenariat avec le cabinet de psychologie situé 127 Allée Saint-Roch à Cambrai de Madame Alice DUBOIS dans la mise en place de cellule psychologique dans le cadre de la démarche RPS.**
- **D'accepter les tarifs proposés et figurant sur la convention jointe en annexe.**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents se rapportant à ce partenariat.**
- **De dire que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal et aux Budgets Annexes de l'exercice en cours et suivants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

